



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 81155

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication l'état du projet de création d'un Centre européen de la création contemporaine évoqué récemment par le Premier ministre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur le projet de création d'un centre européen de la création contemporaine. À la suite de la proposition énoncée le 10 octobre 2005 par le Premier ministre dans son discours prononcé lors de sa visite à la foire internationale d'art contemporain, d'édifier sur l'île Seguin un Centre européen de la création contemporaine, le ministre de la culture et de la communication a été chargé d'élaborer un projet qui devra être présenté au président du conseil général des Hauts-de-Seine et au maire de Boulogne-Billancourt. Depuis le 10 novembre 2005, un conseil d'experts pour le devenir de l'île Seguin, installé par les collectivités territoriales concernées et regroupant des élus, des représentants du ministère de la culture et de la communication et des spécialistes de haut niveau aborde l'ensemble des questions soulevées par l'aménagement de l'île Seguin. Une des études concerne la réalisation d'un grand pôle culturel dévolu à l'enseignement et la recherche en art, architecture, design et scénographie, intégrant également des espaces de production artistique de haut niveau faisant appel à des technologies performantes, des résidences de créateurs et un grand espace d'exposition réunissant les grandes collections publiques et privées. La réflexion s'attache aussi à recenser les initiatives propres à soutenir le développement de l'économie de l'art comme par exemple des dispositions pouvant favoriser l'accueil des galeries. Dans un premier temps, c'est dans le cadre de ce conseil d'experts que le délégué aux arts plastiques communiquera dans les mois qui viennent les propositions du ministre de la culture et de la communication. Seront prises en compte, au fil de l'étude, les implications financières, réglementaires, statutaires devant aboutir à l'émergence de ce Centre européen de création contemporaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81155

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11691

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2128